



Procès-verbaux de séance CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2024

2024-03

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de la convocation :	03/10/2024
Présents :	9	Lieu de la séance :	Labastide-Clermont
Procurations :	1		
Votants :	10	La séance est ouverte	à 21 h 00
Absents excusés :	6		

Présents :

BAREILLE L. – BOURGEOIS P. – DINTILHAC P-A. – GIRARD C. L – LANGLET A. – LE MAO C. – PANIER J-M. – PASCAL D. – PRAT A.

Absents :

AMIEL A. – BOUHACENE P. – DUFOUR M. – EQUILBEC L. – LAFARGUE A. – RICHARD A.

Pouvoir :

BOUHACENE P. à DINTILHAC P-A.

Secrétaire de séance :

LE MAO C.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du dernier compte-rendu
- 2°) Dispositif Vigilance Voisin
- 3°) Frais de scolarisation 2021-2022 et 2022-2023
- 4°) Aménagement Place de la Libération et Rue de l'Eglise
- 5°) Bâtiment commerce – Architecte/planning prévisionnel
- 6°) Etude CAUE Place centrale
- 7°) Aménagement parking/ récup'vert/ enlèvement cuve fosse
- 8°) Rétrocession voirie du lotissement Bernard Ier de Comminges
- 9°) Rapports d'activité
- 10°) Questions diverses

1°) Approbation des derniers comptes rendus :

Le compte rendu du Conseil municipal du 5 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) Dispositif Vigilance Voisin : D24_2024

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal une possible mise en place d'un dispositif « Participation Citoyenne » reposant sur un principe de participation et de vigilance des habitants et laisse la parole à la Capitaine, Commandant la communauté de Brigades de Seysses et notamment de Rieumes, venue intervenir pour l'occasion.

La participation citoyenne consiste en un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) mis en lien avec les Forces de sécurité de l'Etat (FSE) pour :

- Développer une culture de la sécurité auprès des habitants en les associant à la protection de leur environnement,
- Renforcer le contact entre les forces de l'ordre de l'Etat, le Maire et la population,
- Et compléter les actions locales de prévention de la délinquance, tel qu'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Ce service a permis de faire baisser de 20 à 40% le nombre de cambriolage dans les quartiers « Participation Citoyenne » selon les statistiques officielles du Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire, en tant que pivot de ce dispositif, dispose au sein de sa population de référents assurant le rôle de relais entre la population et la gendarmerie nationale. Par ce biais, ils seront au cœur de la sensibilisation des habitants aux bons comportements à adopter, aux postures de vigilance, aux gestes de prévention et aux réflexes à adopter pour relayer l'information dans le cadre de la participation citoyenne.

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même secteur pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages.

La mairie met en place à cet effet une signalétique (panneaux à l'entrée de la commune) pour indiquer la présence du dispositif « Participation Citoyenne ».

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la nécessité et la pertinence de mettre en place le dispositif de vigilance voisin au sein de la commune de Labastide-Clermont.

Le Conseil Municipal, après délibération et dans une volonté d'accroître et d'améliorer les liens de solidarité et la sécurité au sein de la commune :

- Approuve à l'unanimité des membres présents la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » au sein de Labastide-Clermont ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3°) Frais de scolarisation 2021-2022 et 2022-2023 :

• Frais de scolarisation 2021-2022 : D25_2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses engagées au titre de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2021-2022 ont été chiffrées à 102 895.55 euros pour 70 élèves. Ce qui ramène la participation par enfant à 1 469.93 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de notifier aux communes extérieures le montant de leur participation calculée au prorata de leur effectif scolarisé à LABASTIDE-CLERMONT.

Communes concernées : Bois-de-la-Pierre : 4 enfants soit un total de 5 879.72 euros.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des membres présents, de demander les frais de fonctionnement de l'école de Labastide-Clermont aux communes extérieures.

- **Frais de scolarisation 2022-2023 : D26_2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dépenses engagées au titre de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2022-2023 ont été chiffrées à 118 693.78 euros pour 76 élèves. Ce qui ramène la participation par enfant à 1 561.76 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de notifier aux communes extérieures le montant de leur participation calculée au prorata de leur effectif scolarisé à LABASTIDE-CLERMONT.

Communes concernées : Bois-de-la-Pierre : 4 enfants soit un total de 6 247.04 euros.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité des membres présents, de demander les frais de fonctionnement de l'école de Labastide-Clermont aux communes extérieures.

4°) Aménagement Place de la Libération et Rue de l'Eglise : D27_2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des avancements dans le projet d'aménagement de la Place de la Libération et de la Rue de l'Eglise et notamment de la proposition technique et financière de la société 2AU, Atelier d'aménagement et d'Urbanisme.

L'offre d'étude de faisabilité pour la requalification du centre-bourg a pour objectif de :

- Réfléchir aux différentes circulations (voiture, modes doux...);
- Retravailler les entrées de la ville Nord et Est;
- Paysager l'espace vert existant en intégrant un piétonnier, de la végétation et du mobilier urbain;
- Pour finalement proposer un scénario d'aménagement sur photo satellite et cadastre.

Le projet prendra en compte les problématiques d'usage, de sécurité, d'urbanisme et techniques (réseaux, accès...), et répondra aux enjeux environnementaux et actuels.

En outre, à la demande du Conseil Municipal, il devra prioriser les aménagements et travaux souhaités, c'est-à-dire offrir la possibilité de diviser les travaux en plusieurs étapes selon les moyens et nécessités de la commune.

La proposition de l'entreprise 2AU s'élève à 6 800€ HT et 8 160€ TTC et comprend un plan de masse, des vues en perspectives, un chiffrage estimatif et une notice explicative (contexte réglementaire, analyse du site, proposition d'aménagement, proposition de mobiliers urbains, palette végétale...).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son agrément à l'unanimité des membres présents à la proposition financière et technique de 2AU.

5°) Projet bâtiment commerce – Architecte/planning prévisionnel : D28_2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un commerçant et habitant de la commune est intéressé par le projet d'un bâtiment commerce et souhaite louer le local afin d'étendre son commerce. Monsieur le Maire rappelle que l'adoption d'un tel projet, bien que bénéfique pour la vie de la commune, était conditionné à la reconnaissance d'un commerçant intéressé et prêt à s'engager dans le projet afin de limiter l'impact d'un tel coût sur les finances de la commune et ainsi de rentabiliser cet investissement financier.

Après entente commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De lancer le projet de création d'un bâtiment commercial au centre-bourg de la commune, d'une superficie de 120 m² et de prévoir un planning prévisionnel des travaux;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre pour architecte Monsieur LAGUENS Bernard;
- Et à déposer un permis de construire.

6°) Etude CAUE Place Centrale :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir formulé une demande d'étude à titre gracieux auprès du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Haute-Garonne concernant l'aménagement de la place centrale de la commune.

Dans un premier temps, le CAUE a répondu favorablement à la demande et Monsieur le Maire les informe donc de la suite de la procédure.

7°) Aménagement parking/ récup'vert/ et enlèvement des cuves fosses : D29_2024

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à quelques aménagements extérieurs sur la commune dans un souci de sécurité, d'esthétique et de prévisions futures et en priorité :

- Enlever les cuves fosses qui ne sont plus utilisées afin de libérer la place ;
- À la demande d'un administré, aménager un nouvel emplacement Récup'Vert pour libérer l'espace devant l'entrée de propriété et assainir l'endroit ;
- Aménager un parking sur le terrain cadastré 925, 942, propriété de la commune de Labastide-Clermont, dans la prévision de desservir le futur bâtiment commerce.

A ces fins, Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise ROSSI TERRASSEMENT :

- Devis estimatif n°354 pour les travaux de pelle mécanique, la mise en place de cailloux pour le parking et l'évacuation des trois fosses avec remblai : 4 200 € HT soit 5 040 € TTC ;
- Devis estimatif n° 355 pour travaux de pelle mécanique et réalisation d'une plateforme des Récup'vert, avec fournitures de buses bétons : 2 286 € HT soit 2 743.20 € TTC.

Après concertation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le devis et de prévoir un planning prévisionnel des travaux.

8°) Rétrocession voirie du lotissement Rue Bernard Ier de Comminges : D31_2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande du lotisseur, Monsieur BAREILLE Laurent, du projet de rétrocession du lotissement situé « Rue Bernard Ier de Comminges » à la Commune de Labastide-Clermont. Cette rue d'une superficie de 3 274 m² correspond aux voiries et espaces verts cadastrés D 839, 840, 843, 850, 851, 853, et 855. Cette rue permet d'accéder aux différents terrains.

La commune en assurera l'entretien à compter du jour de la signature de l'acte.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la vente à la commune de la rue énoncée ci-dessus au prix de 1 euro ;
- ACCEPTE que les frais d'acte notarial soit à la charge de la Commune de Labastide-Clermont, à hauteur de 150.00 € environ.
- DEMANDE que le lotisseur se rapproche du notaire Maître Marie CORDIER-LESTRADE pour les démarches nécessaires à la cession de la rue ;
- CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives et de l'exécution de la présente délibération.

9°) Rapports d'activité :

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les rapports d'activité annuels 2023 de l'ATD31 (Haute-Garonne Ingénierie), du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Haute-Garonne, de la Communauté de Communes Cœur de Garonne (3CG) et du SDEHG

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne). Pour plus d'informations, ils sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

10°) Questions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur différents sujets avec les élus.

- **Fête locale 2024 :**

Monsieur le Maire dresse le bilan des dépenses et des recettes de la fête locale de 2024 au Conseil Municipal.

Il présente également l'inventaire des fournitures, boissons et alimentations qu'il reste à la fin de l'évènement et révèle un bon équilibre entre les quantités achetées et consommées.

- **Vœux du Maire et du Conseil Municipal :**

Afin d'organiser au mieux la cérémonie de présentation des vœux du Maire à l'occasion de la nouvelle année, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal ses disponibilités.

Le Conseil Municipal fixe donc la date des vœux du Maire au samedi 25 janvier 2025.

- **Admission en non-valeur MAM : D30_2024**

Monsieur le Maire explique que lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

Il porte à leur connaissance que le comptable public informe l'admission en non-valeur d'une créance à l'égard de la commune de Labastide-Clermont, arrêtée à la date du 11/06/2024 de la liste 6824320731. Il s'agit de la créance de l'association MAM M'Amuser et M'Emerveiller d'un montant de 50.00 €. Monsieur le Maire informe que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées par l'Etat en raison de poursuites sans effet.

Vu la situation comptable de la Commune de Labastide-Clermont, arrêtée à la date du 11/06/2024, les créances en non-valeur ci-après sont admises en non-valeur pour un montant total de 50.00 €.

CREANCE ADMISE EN NON-VALEUR						
REFERENCES				SITUATION COPMPTABLE		
N° pièce	Exercic e pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom redevable du	Objet pièce	Somme due	Motif de la présentation
T-123	2021	752	Asso MAM	300	50.00	Poursuite sans effet
Total					50.00	
TOTAL GENERAL RESTANT DÛ						50.00

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de la créance pour un montant total de 50,00 €.

Considérant l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE à l'unanimité de l'extinction de ces créances et de la charge qui en résulte. En conséquence, aucun recouvrement ne sera possible.
- APPROUVE l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 50,00 € (cinquante euros) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser un mandat de régularisation ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **Création d'un poste de service civique :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de l'Ecole de Labastide-Clermont en aide de classe. Pour cette raison, elle demande l'embauche d'un service civique dont la mission principale serait centrée sur le conseil scolaire afin de fournir, sous la direction de l'enseignant, un soutien supplémentaire aux élèves, ainsi que l'animation d'activités.

Le Service Civique a pour objectif de servir la collectivité en organisant la rencontre entre la volonté d'engagement d'un jeune et un projet d'intérêt général porté par un organisme.

Accueillir un jeune volontaire en Service Civique est réservé aux organismes qui œuvrent à l'intérêt général. Ces derniers doivent formuler une demande d'agrément d'engagement de Service Civique.

En conséquence, l'accueil d'une mission de service civique sera à la charge et sous la responsabilité de la Mairie.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte favorablement la demande d'un service civique sur l'école élémentaire de Labastide-Clermont et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la création d'un poste de service civique.

- **Demande d'entretien des arbres situés sous les lignes téléphoniques :**

Monsieur le Maire informe que les services d'Orange constatent que des plantations (haies, arbustes, arbres grimpants, etc.) de certaines propriétés situées sur la commune de LABASTIDE-CLERMONT rendent leurs opérations de maintenance et/ou d'extension de leur réseau aérien impossibles, ce qui constitue un risque d'endommagement des équipements du réseau et l'interruption des services.

En particulier, les frottements sur les câbles, ainsi que les chutes de branches en cas d'intempéries sont une cause importante de dysfonctionnement et sont susceptibles d'entraîner des dommages de nature à interrompre les services de télécommunications.

Monsieur le Maire va procéder aux demandes d'Orange et envoyer des courriers aux riverains concernés.

- **Compétence PLU :**

Monsieur le Maire fait le point des débats qu'il a eu à l'intercommunalité et la compétence PLU ne sera pas transféré à l'heure actuelle.

- **Nettoyage du chemin piéton à prévoir :**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder annuellement à l'entretien du chemin piétonnier et demande l'autorisation de faire appel à une société extérieure.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Numéro décision	Objet de la décision	Date
D24_2024	Dispositif Participation citoyenne	11 octobre 2024
D25_2024	Frais de Fonctionnement de l'école de Labastide-Clermont 2021-2022	11 octobre 2024
D26_2024	Frais de Fonctionnement de l'école de Labastide-Clermont 2022-2023	11 octobre 2024
D27_2023	Aménagement Place de la Liberté et Rue de l'Eglise	11 octobre 2024
D28_2024	Projet Bâtiment Commerce Architecte et Planning Prévisionnel	11 octobre 2024
D29_2024	Aménagement Parking – Récup^Vert – Enlèvement des cuves fosses	11 octobre 2024
D30_2024	Admission en non-valeur	11 octobre 2024
D31_2024	Transfert Rue Bernard Ier de Comminges	11 octobre 2024

La séance du Conseil Municipal est levée à 23H00.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Date : 06/11/2024

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les membres,